Règlement du concours de dessin

**« DESSINE-MOI TON PLUS BEAU SAPIN »**

**Organisé du 23 novembre au 18 décembre 2020 par la commune de Santeny et la commission enfance, jeunesse, vie locale et événementiel**

**Article 1 : objet et thème du concours**

La commune de Santeny et la commission enfance, jeunesse, vie locale et événementiel organisent dans le cadre des festivités de Noël, un concours de dessins. Le thème suivant a été défini : « Dessine-moi ton plus beau sapin ».

**Article 2 : participants**

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants santenois de 3 à 11 ans. La participation à ce concours est gratuite et individuelle.

**Article 3 : technique de dessin**

Format au choix. Toutes les techniques manuelles sont acceptées : peinture, feutre, crayon collage … (donc pas de dessin numérique).

**Article 4 : dépôt**

Au dos de chaque dessin doivent figurer le nom, le prénom et l’âge du participant, ainsi que son adresse, le mail ou le tél de ses parents. Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur le dessin.

Le dessin doit être déposé dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, placée devant l’école des 40 Arpents au plus tard le 18 décembre 2020.

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l’âge des participants, dans l’une des 3 catégories suivantes :

* 1ère catégorie : 3 à 5 ans
* 2nde catégorie : 6 à 8 ans
* 3ième catégorie : 9 à 11 ans

**Article 5 : désignation des gagnants**

Un jury se réunira le lundi 21 décembre 2020 afin de sélectionner les lauréats.

Le jury se composera d’élus et d’agents de la mairie de Santeny, n’ayant aucun enfant scolarisé à l’école des 40 Arpents. La désignation des gagnants se fera à la majorité des votes, par tranche d’âge et selon un barème (pertinence par rapport au sujet – 0 à 5 - et qualité artistique – 0 à 5). Ils seront ensuite individuellement avertis. Aucune réclamation ne sera admise.

**Article 6 : remise des lots**

Les gagnants se verront remettre leur récompense le 9 janvier 2021 au centre de loisirs.

Il y aura 3 gagnants dans chaque catégorie

**Article 7 : calendrier**

Ce concours respectera le calendrier suivant :

* 23 novembre : ouverture du concours
* 18 décembre : clôture de la remise des dessins et du concours à minuit.
* 21 décembre : délibération du jury
* 9 janvier 2021 : désignation des gagnants et remise des lots dans l’après-midi, au centre de loisirs (sous réserve de la situation sanitaire).

**Article 8 : droit à l’image et droit d’auteur**

L’organisateur est libre d’utiliser les dessins gagnants comme il le jugera utile pour son action. Les participants au présent concours autorisent l’organisateur à utiliser leur dessin pour toute manifestation informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication).

En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à l’organisateur.

**Article 9 : non restitution**

Les dessins ne seront pas retournés aux participants. Ils seront exposés sur le site de la commune : [www.mairie-santeny](http://www.mairie-santeny) .fr

**Article 10 : acceptation du règlement**

Le simple fait de participer implique l’acceptation du présent règlement.

**Article 11 : dotations**

Les dotations offertes sont les suivantes :

**1ers prix**

Catégorie 3-5 ans : 1 vélo

Catégorie 6-8 ans : 1 VTT

Catégorie 9-11 ans : 1 VTC

**2nds prix**

Catégorie 3-5 ans : 1 trottinette

Catégorie 6-8 ans : 1 trottinette

Catégorie 9-11 ans : 1 enceinte

**3èmes prix**

Catégorie 3-5 ans : 1 chaussette Kinder

Catégorie 6-8 ans : 1 chaussette Kinder

Catégorie 9-11 ans : 1 chaussette Kinder

**Article 12 : responsabilité**

Ce concours est ouvert du lundi 23 novembre au vendredi 18 décembre minuit.

L’organisateur ne peut encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure ou d’événement indépendant de sa volonté perturbant l’organisation et la gestion du concours. Dans de telles circonstances, il s’engage à en informer les participants dans les meilleurs délais sur le site de la mairie.